

Jamais, à notre connaissance, Léon XIII n'a tenu un langage aussi sévère ; jamais il n'a blâmé avec autant de force et d'indignation la politique d'aucun gouvernement. On dirait qu'il a choisi à dessein les termes les plus énergiques et les plus sanglants pour flétrir la loi sur les Associations, la dénoncer au mépris, non seulement des catholiques, mais de « tous les honnêtes gens ».

Il est donc impossible d'entretenir le moindre doute sur les dispositions du Saint-Siège à l'égard du gouvernement français en ce qui regarde cette loi néfaste et l'application odieuse, illégale même, qu'en fait le ministère Combes. Aussi, quelle n'a pas été notre surprise de lire, dans un des journaux de Montréal, l'incroyable passage qui suit :

« Ni Léon XIII, ni son entourage immédiat n'ont commis l'impair  
« de se prononcer contre les mesures adoptées par le cabinet français.  
« Mais alors comment se fait-il qu'au Canada, dans les journaux  
« orthodoxes qui obéissent docilement au clergé, on se soit permis de  
« critiquer M. Combes et d'injurier M. Waldeck-Rousseau ? Com-  
« ment se fait-il que du haut des chaires, des curés aient fait retentir  
« les voûtes des églises de cris de haine contre la loi des Associations ?  
« A qui obéissent donc ces membres du clergé ? Ne serait-ce plus au  
« Souverain-Pontife ?

\* \* \*

Peut-on pousser plus loin l'impudence et la déloyauté ? Est-il permis de se moquer jusqu'à ce point de ses lecteurs, de les traiter avec un tel sans-gêne, comme on oserait à peine le faire avec des ignorants et des badauds, en mettant sans cesse sous leurs yeux des mensonges et des calomnies, espérant par là arriver plus vite et plus facilement à des fins inavouables ?

Ces écrivains sans vergogne croient-ils qu'ils pourront toujours tromper ainsi le public en faussant l'histoire ? S'imaginent-ils continuer impunément à ridiculiser nos croyances, à dénigrer nos institutions, à mépriser notre état social, à rabaisser et vilipender nos hom-